

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2023/ 001**OBJET** : Constitution du Comité Social Territorial

Le Maire de la commune de Méry-Sur-Oise,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2022/145 du 30 juin 2022 du conseil municipal fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 4 titulaires et 4 suppléants et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

Vu le procès-verbal de composition du comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2023, la composition du Comité Social Territorial de la ville de Méry-Sur-Oise s'établit comme suit :

Représentants de la collectivité	Représentants du personnel
Titulaires : Pierre-Edouard EON, Maire Eric LEMAIRE, Conseiller municipal Marie-Claude CRESPIN, Adjointe au Maire Catherine GAUTHIER, Adjointe au Maire	Titulaires : Cathy CICHOSZ Hugo COSTA Sandrine LEFEBVRE Fernando DA SILVA
Suppléants : Bernard RIO, Adjoint au Maire Chantal AMICEL, Conseillère municipale Marie-France HOFFMANN, Conseillère municipale Hubert MARCHAIS, Adjoint au Maire	Suppléants : Sabrina BARRECA-COURTIN Elisabeth MARION Véronique DROUARD Cyril HUYARD

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontoise
- Madame la Directrice des Ressources Humaines
- Chaque représentant de la collectivité
- Chaque représentant du personnel

Fait à Méry-sur-Oise, le **- 2 JAN. 2023**

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise